



Le Point

de l'Institut économique de Montréal

Les impacts positifs de la concurrence entre les écoles

par Robert Gagné et Germain Belzile • 3 novembre 2005

Ce Point de l'IEDM a été préparé par Robert Gagné, directeur de l'Institut d'économie appliquée à HEC Montréal, et par Germain Belzile, chargé de formation à HEC Montréal. Il se fonde sur une étude plus étoffée intitulée *La concurrence entre les écoles : un bilan des expériences étrangères*, disponible sur le site Web de l'IEDM.

La popularité des écoles privées au Québec n'est plus à démontrer. Elles ont connu une hausse de 14 % de leurs inscriptions entre 1999 et 2004 seulement. Cette situation inquiète les gens qui ont à cœur la qualité de l'éducation offerte par les écoles publiques. On craint notamment que le secteur privé, en sélectionnant les meilleurs élèves, prive les écoles publiques de ressources financières et les laisse avec une clientèle plus difficile, désavantagée sur le plan de la réussite.

Une coalition comprenant plusieurs associations et syndicats, le *Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique*, souhaite pour cette raison que le gouvernement mette fin au financement public des écoles privées. Pourtant, il n'existe aucune preuve que la présence de ce secteur nuit à la performance des écoles publiques. D'un point de vue théorique, l'offre accrue de programmes et de contextes scolaires variés devrait plutôt stimuler l'innovation des écoles et l'adaptation aux besoins des élèves, avec pour résultat que ceux-ci réussissent mieux. La présence des écoles privées amène également les élèves à changer plus souvent d'école (transferts du privé au public, et vice-versa), ce qui oblige les écoles publiques à réagir à la concurrence.

De nombreux chercheurs se sont attardés à quantifier les effets d'une concurrence accrue sur la performance des écoles publiques et c'est justement ce qu'ils ont observé.

Les expériences suédoise et américaine

La Suède a vu son nombre d'écoles privées grimper de 725 % en dix ans, suite à une réforme du système scolaire adoptée en 1992. Les écoles privées, largement subventionnées – soit de 85 à 100 % de la subvention pour les écoles publiques – n'ont plus, depuis 1997, la possibilité d'exiger des droits de scolarité. Deux recherches distinctes démontrent que les résultats en mathématiques des élèves de 9e année des écoles publiques suédoises étaient supérieurs dans les

municipalités où la proportion d'élèves inscrits à l'école privée a augmenté. On ne verrait pas cette différence pour les résultats aux tests de langue (Ahlin, 2003; Sandstrom et Bergstrom, 2005).

Aux États-Unis, 12 % des élèves du secondaire sont inscrits dans une école privée, ce qui est comparable au Québec, où c'est le cas de 16 % des élèves. Une étude réalisée en 2002 par la spécialiste américaine des questions éducationnelles, Caroline Hoxby, a estimé qu'une augmentation de 10 points de pourcentage du nombre d'inscriptions à l'école privée, pour une région métropolitaine donnée, avait des effets positifs et significatifs sur les résultats en lecture et mathématique des élèves des écoles publiques. Le rang centile moyen des élèves de l'école publique dans les résultats nationaux fait alors un bond vers le haut qui varie de 2,5 à 3,7, selon l'année de scolarité et la matière étudiée. Cette amélioration de la performance des écoles publiques ne serait, de surcroît, liée à aucune hausse des dépenses par élève, ce qui permet de conclure à une plus grande efficacité des écoles.

Ces résultats sont corroborés par plusieurs autres analyses utilisant des données et mesures différentes. Par exemple, les chercheurs Couch, Shughart II et Williams (1993), avec des données sur la Caroline du Nord seulement, parviennent à des résultats similaires, soit qu'une augmentation du nombre d'inscriptions à l'école privée entraîne une hausse des résultats au test d'algèbre.

En fait, sur sept analyses qui ont examiné la question, cinq montrent un effet positif sur les résultats des élèves des écoles publiques rattaché à une hausse de la proportion des inscriptions à l'école privée, alors que deux ne notent aucun effet significatif.

Les impacts de la concurrence sur d'autres mesures de performance des écoles, comme le taux de diplomation au secondaire, sont également positifs (Dee, 1998). La concurrence des écoles privées a aussi pour effet indirect de hausser le nombre d'années de scolarité des individus et leur salaire à 24 ans (Hoxby, 1994).

Une alternative aux écoles publiques traditionnelles

Absentes au Québec, les écoles à charte sont en plein essor aux États-Unis et présentes en Alberta depuis 1994. Ces écoles sont publiques, mais autonomes et constituées sur la base d'une charte, laquelle établit entre autres les

Les impacts positifs de la concurrence entre les écoles (suite)

résultats scolaires à atteindre, leur évaluation et le respect des règles de l'État. Les écoles à charte ne sont généralement pas soumises à la même réglementation concernant les méthodes pédagogiques et la sélection du personnel, mais sont toutefois responsables de la performance des élèves.

On estime que l'arrivée des écoles à charte sur un territoire encourage les administrateurs des écoles publiques à innover, ce qui favoriserait de meilleures performances académiques des élèves. Ces impacts sont vérifiés par plusieurs recherches aux États-Unis, qui évaluent toutes que la présence des écoles à charte génère un effet positif sur les résultats et la réussite des élèves des écoles publiques traditionnelles, de même que sur la productivité de ces écoles.

Le Texas étant l'État américain où l'on retrouve le plus d'écoles à charte, on ne s'étonnera pas que deux recherches différentes y aient analysé les résultats des élèves. Dans les comtés où une école à charte est présente, on note un taux de réussite à un examen standardisé texan supérieur de l'ordre de 0,58 point de pourcentage, comparativement à l'ensemble de l'État. Fait intéressant, ce taux grimperait de 1,69 point de pourcentage lorsque seuls les élèves provenant d'un ménage à faible revenu sont considérés (Bohte, 2004).

Des résultats semblables sont confirmés entre autres au Michigan et en Caroline du Nord, où il n'y avait aucune école à charte en 1996 et plus de cent en 2000. Cette situation particulière a permis à des chercheurs de constater que la présence d'une école à charte dans un rayon de 10 à 25 km de la résidence d'un élève d'une école traditionnelle est corrélée à une hausse significative de ses résultats académiques (Hoxby, 2002 et Holmes, de Simone et Rupp, 2003).

Des leçons pour le Québec

La situation des écoles au Québec n'est certes pas exactement la même que celle des États-Unis ou de la Suède. Mais le fait qu'une majorité des études, qui portent sur différents territoires et utilisent des outils de mesure variés, trouvent une corrélation positive entre la concurrence et la performance des écoles publiques, nous permet de croire que cette concurrence est bonne, ou au pire inoffensive pour la qualité de l'éducation des écoles publiques.

Même dans les cas où un effet positif n'est pas prouvé hors de tout doute, on ne note aucun risque rattaché à la présence des écoles privées ou à charte pour la performance des écoles publiques. De plus, au Québec, peut-être en réaction à la concurrence des écoles privées, l'offre des écoles publiques s'est diversifiée. On retrouve maintenant plusieurs écoles à vocation plus particulière, comme les écoles internationales, les écoles alternatives ou les programmes combinant le sport et les études. Cette offre variée est peut-être moins critiquée mais elle génère elle aussi une pression concurrentielle sur les autres écoles publiques.

Sur la base de l'ensemble des études publiées sur le sujet, il est possible de conclure que la concurrence de tout type dans le milieu scolaire amène les écoles publiques à mieux performer, et cela pour diverses mesures de la performance. Nuire à la concurrence entre les écoles est une opération nettement plus risquée que permettre le libre choix aux élèves et aux parents. Par-dessus tout, contrairement à divers programmes qui visent à améliorer l'apprentissage et les résultats scolaires des élèves, la concurrence ne coûte pas un sou à l'État.

Références

- Ahlin, Asa, « Does School Competition Matter? Effects of a Large-Scale School Choice Reform on Student Performance », Working Paper Series, Uppsala University, Department of Economics, 2e trimestre 2003, 36 p.
- Bohte, John, « Examining the Impact of Charter Schools on Performance in Traditional Public Schools », *Policy Studies Journal*, vol. 32 (4), nov. 2004, p. 501-520.
- Couch, Jim F., William F. Shughart II et Al L. Williams, « Private School Enrollment and Public School Performance », *Public Choice*, vol. 76 (3-4), 1993, p. 301-312.
- Dee Thomas S., « Competition and the Quality of Public Schools », *Economics of Education Review*, Elsevier, vol. 17 (4), 1998, p. 419-427.
- Holmes George M., Jeff de Simone et Nicholas G. Rupp, « Does School Choice Increase School Quality? », *NBER Working Paper* no 9683, National Bureau of Economic Research, 2003, 29 p.
- Hoxby, Caroline M., « School Choice and School Productivity (or Could School Choice be a Tide that Lifts All Boats?) », *NBER Working Paper* no 8873, National Bureau of Economic Research, 2002, 75 p.
- Hoxby, C. M., « Do Private Schools Provide Competition for Public Schools? », *NBER Working Paper* no 4978, National Bureau of Economic Research, 1994, 52 p.
- Sandstrom, F. Mikael et Fredrik Bergstrom, « School Vouchers in Practice : Competition will not Hurt You », *Journal of Public Economics*, vol. 89, 2005, p. 351-380.

• Robert Gagné est directeur de l'Institut d'économie appliquée à HEC Montréal et Germain Belzile est chargé de formation à HEC Montréal.
• Pour renseignements et entrevues, veuillez contacter Patrick Leblanc, directeur des communications à l'IEDM : Téléphone : (514) 273-0969 / Courriel : pleblanc@iedm.org.